

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session d'ajournement du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 23 août 2007, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
et messieurs les conseillers

Julie Dubois
Julien Dufour
Martial Hovington
Patrice Imbeault
Jacques Morris

Est absente: Pierrette Larouche, conseillère

Est également présente : Madame la directrice générale
et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Projet de la mise aux normes de l'eau potable grâce aux programme de la taxe d'accise sur l'essence - demande officielle au MAMR et résolution;
4. Construction de la caserne :
 - 4.1 Publication de l'avis public pour demande de soumission (50.00\$);
 - 4.2 Acceptation des plans et devis à remettre aux contracteurs;
4. Dépôt de la lettre du conseiller Jacques Morris;
5. Participation au tournoi de golf du député Marjolain Dufour le 8 septembre 2007 au coût de 125\$;
6. Dépôt de la résolution pour l'échange de terrain avec les propriétaires du 555, rue du Plateau;
7. Participation au colloque régional de la zone 17 du secteur des directeurs régionaux municipaux de la Côte-Nord;
8. Varia.

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à l'assemblée.

07-08-1995 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté et que le « VARIA », demeure ouvert;

07-08-1996 Dépôt et demande d'adhésion au programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

IL EST PROPOSE par le conseiller Martial Hovington
ET APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RESOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité des Bergeronnes approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 10 août 2007 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

07-08-1997 Terrain pour la construction de la caserne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes doit construire prochainement une caserne de pompiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des démarches auprès d'un groupe de propriétaires Bouchard, Sirois et Lessard concernant l'achat d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un terrain pouvant accueillir une telle infrastructure et que par voie de résolution, les conseillers arrêtent de la négociation en cours avec le groupe de propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne veut aucunement entacher la crédibilité des propriétaires suite à cette annulation de transaction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rencontré ce groupe afin d'échanger sur une possibilité d'entente pour s'assurer de ne recevoir aucune poursuite dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la rencontre avec le groupe de propriétaires par des représentants du Conseil municipal, soit, la conseillère Julie Dubois, le conseiller Julien Dufour et le maire Francis Bouchard;

QUE la proposition retenue pour clore le dossier est que la Municipalité offre une compensation financière correspondant au montant des taxes foncières pour une période de deux ans donc une exemption de taxes pour compenser la perte assumée par les propriétaires, en ayant comme principe de base le respect de la réglementation municipale foncière;

QUE la Municipalité accepte de faire une promesse d'achat sur ce terrain pour une période de deux ans effective à la signature par les deux parties chez le notaire;

QU'advenant la possibilité que le groupe reçoive une proposition d'achat plus avantageuse financièrement ou équivalente au coût offert par la Municipalité soit 0.30 \$ du pied carré, la promesse d'achat de la Municipalité devient caduque.

07-08-1998 Dépôt et acceptation de la lettre de démission du conseiller Jacques Morris comme représentant au sein de différents comités

CONSIDÉRANT QU'il y a dépôt de la lettre du conseiller Jacques Morris ayant comme objet de remettre sa démission comme représentant municipal siégeant aux comités des ressources humaines, de l'archéo-Topo et de l'aréna;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER cette démission et d'élire de nouveaux représentants en septembre prochain aux postes laissés vacants par cette démission;

07-08-1999 Participation au tournoi de golf du député Marjolain Dufour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation au tournoi de golf du député Marjolain Dufour;

IL EST PROPOSE par le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RESOLU UNANIMEMENT

De déléguer le conseiller Patrice Imbeault à participer au tournoi de golf qui aura lieu le samedi, 8 septembre 2007 au Club de golf le Méandre de Forestville et de défrayer les frais de participation de 125.00

07-08-2000 Participation au colloque régional de la zone 17 des directeurs généraux

CONSIDÉRANT QUE le colloque de la zone a lieu les 13-14 septembre 2007 à Baie-Comeau et que la direction générale y participe annuellement;

IL EST PROPOSE par le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RESOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la directrice générale à participer au colloque des directeurs généraux de la zone 17, les 13 et 14 septembre 2007 à Baie-Comeau et de défrayer les frais d'inscription de 190, \$

VARIA

07-08-2001 Projet de mise en valeur du milieu forestier présenté par le Camping Bon Désir

CONSIDÉRANT QUE la demande a été faite et acceptée à la MRC afin de se prévaloir de ce programme pour la revitalisation du peuplement forestier sur le camping avec signalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation touristique doit obtenir l'aval pour l'exécution des travaux de la Municipalité;

IL EST PROPOSE par le conseiller Martial Hovington
ET APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RESOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité donne son appui inconditionnel à ce projet;

07-08-2002 Camion de pompier

CONSIDÉRANT QUE depuis février 2007, la Municipalité loue un camion autopompe incendie afin de régulariser la situation avec l'entente inter-municipale d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le camion autopompe incendie FORD 1982 a reçu l'attestation ULC depuis juin dernier :

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'entente inte-municipale refuse de remettre ce véhicule en opération en lui refusant de l'assurer;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité fasse des démarches auprès de sa compagnie d'assurance afin d'assurer le camion Ford 1982 et de prendre en charge les coûts de cette assurance;

QUE la Municipalité annule la location du camion auto-pompe, dès que cette opération sera réalisée d'annuler la location du camion auto-pompe;

QUE la Municipalité enclenche un processus de régie avec les Municipalités de Tadoussac et Sacré-Cœur pour une entente inter-municipale;

07-08-2003 Fermeture de la session

QUE l'assemblée soit et est levée à 20h30

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Secrétaire-trésorière
et directrice générale